

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 7 DECEMBRE 2017 18 HEURES 30 - MAIRIE D'AGDE SALLE GUILLEMIN

PRÉSENTS: 18

AGDE: Mme SALGAS, M. FREY

MARSEILLAN: MM. MARY, ARAGON FLORENSAC: MM. MAFFRE, DUBOIS CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

AUMES: Mme DURAND **PINET**: M. ESPARZA

PORTIRAGNES: M. FAURE

BESSAN: MM. ALBERTOS, MARIN

VIAS: MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES **NEZIGNAN L'EVÊQUE**: M. MARTINEZ LEZIGNAN LA CEBE: Mme MORENO

PEZENAS: M. DUFFOUR

MONTAGNAC: M. MALDONADO

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 9

AGDE: M. GLOMOT à M. FREY

MARSEILLAN: M. ROUVIER à M. ARAGON POMEROLS: M. MOULINOT à M. ESPARZA MONTAGNAC: M. PASCAL à M. MALDONADO

SAINT-THIBERY: M. HUC à M. MARTINEZ

BESSAN: M. FOULGAT à M. ALBERTOS FLORENSAC: M. TUYA à M. MAFFRE CAUX: Mme DORADO à Mme DURAND PEZENAS: M. ROSSIGNOL à M. DUFFOUR

ABSENTS EXCUSÉS: 10

AGDE: M. BENTAJOU, Mme MARTINEZ

MONTAGNAC: Mme JEFFERIES

CAZOULS D'HERAULT: M. GUIRAUDOU

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

PAULHAN: M. JAURION

VIAS: M. ESPANA **PEZENAS**: M. LOPEZ **NIZAS**: M. MENARD

SAINT-PONS DE MAUCHIENS: M. ROME

SECRETAIRE DE SEANCE: M. FREY

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 2 novembre 2017

- 1°) Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2018
- 2°) Bilan de la compétence « Téléalarme pour personnes âgées » pour les communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias
- 3°) Renouvellement de la convention de participation pour le risque « prévoyance » au travers du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault
- 4°) Participation au marché public du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour les assurances couvrant les risques statutaires
- 5°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 7 décembre 2017, à 18h30, à la mairie d'Agde (salle Guillemin).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. Sébastien FREY est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 2 novembre 2017.

1°) Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2018

Madame la Présidente laisse la parole au Vice-Président lequel rappelle qu'afin de pouvoir mandater les éventuelles dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2018, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donnent la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables et à l'unanimité, le comité syndical valide cette proposition.

2°) <u>Bilan de la compétence « Téléalarme pour personnes âgées » pour les communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias</u>

Madame la Présidente rappelle que suite aux délibérations antérieures du Comité Syndical, la compétence « Téléalarme pour personnes âgées », exercée par les communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias a été supprimée au 31 décembre 2016.

L'année 2017 a permis d'établir un bilan définitif de cette compétence qui se décompose de la manière suivante :

Opérations	Dépenses	Recettes
Maintenance du Pc Téléalarme (janvier à mars 2017)	985.44	
Facture téléphonique Pc 06/02/2017	56.57	
Facture téléphonique Pc 31/03/2017	56.57	
Facture téléphonique Pc 14/06/2017	56.57	
Vente du Pc Téléalarme à la Société SAPA		1 680.00
TOTAUX	1 155.15	1 680.00
BILAN		* + 524,85

Le bilan financier de la compétence « Téléalarme pour personnes âgées » faisant apparaître un solde positif, il convient de restituer ces sommes à parts égales entre les communes adhérentes, soit 131,21 € à chaque commune.

Le comité syndical valide ce bilan à l'unanimité et autorise Madame la Présidente à restituer respectivement 131,21 € aux communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias.

3°) Renouvellement de la convention de participation pour le risque « prévoyance » au travers du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault propose au Sivom de renouveler la protection complémentaire au titre de la prévoyance, adoptée antérieurement par le comité syndical pour la période 2013-2018. Comme à son habitude, le Centre de Gestion propose une mise en concurrence au niveau départemental permettant de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels. A l'issue de la consultation qui se tiendra dans le courant de l'année 2018, le Sivom gardera la faculté de signer ou de ne pas signer la convention de participation en fonction du résultat de la consultation.

Adopté à l'unanimité.

4°) <u>Participation au marché public du Centre de gestion de la fonction publique</u> territoriale de l'Hérault pour les assurances couvrant les risques statutaires

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel territorial du Sivom, signé en 2015, arrive à échéance le 31 décembre 2018. Conformément au code des marchés publics, il convient de relancer une mise en concurrence au travers du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault. Les nouveaux contrats seront conclus du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans. Pour permettre au Centre de Gestion de lancer la procédure, il convient de lui confier, par délibération, le soin d'agir pour le compte du Sivom. Le comité syndical est invité à délibérer en ce sens (projet de délibération ci-joint). Cette délibération n'engage pas le Sivom à l'adhésion d'un nouveau contrat. La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

5°) Questions diverses

Madame la Présidente rappelle qu'il était prévu de faire un retour d'expérience concernant la problématique de la prolifération des pigeons dans les centres villes des communes. Elle apporte de nombreuses précisions sur les modalités de fonctionnement du pigeonnier installé sur la commune d'Agde.

En complément, M. ALBERTOS précise les modalités qu'envisage actuellement la commune de Bessan. Il s'agirait d'une capture réglementée des pigeons avec une société spécialisée. Cette dernière, par le biais d'un vétérinaire agréé, assure l'enlèvement des pigeons au moyen de cages. Les pigeons sains sont conservés et les pigeons atteints de maladies sont euthanasiés. L'expérience devrait être réalisée en 2018 et un bilan sera présenté au comité syndical pour éventuellement guider les autres communes en fonction du résultat.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents.

Elle propose aux élus de rejoindre le restaurant destiné à accueillir le repas de fin d'année en présence des agents du Sivom. La séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire de Séance, Sébastien FREY

Maities hu